

LA POMME DE TERRE A 60 DA

«Le prix ne baissera pas avant au minimum deux années»

Depuis plusieurs mois, le prix de la pomme de terre ne cesse, pour le malheur du panier de la ménagère, de grimper pour atteindre les 60 DA le kilo, voire plus. Ce tubercule, devenu un produit stratégique, a atteint durant ce mois de juin les 44DA chez les producteurs. Selon un professionnel de la culture et du stockage de ce légume, cette tendance à la hausse durera probablement bien plus longtemps. «Le prix ne baissera pas avant deux années», affirme Labdi Menouer, producteur bien connu dans l'est de la Mitidja. Le déséquilibre entre la demande, en constante augmentation, et l'offre insuffisante mise sur le marché par les producteurs locaux maintiendront ce niveau du prix qui pourrait même connaître d'autres augmentations. On fait désormais allusion à des mercures qui afficheraient le prix à 80 DA le kilo de patates. Et pour cause, en plus de la production locale défectueuse, les opérations d'importation ne sont pas négociées de façon à combler ce déficit. Il est également question, selon nos sources, d'importation de milliers de tonnes de tubercules impropres à la

consommation. Pour rappel, les besoins de l'Algérie sont de 113 000 tonnes/mois, estime ce producteur. «La crise de la pomme est née en 2004, nous l'avions prévue», clame M. Labdi. D'après lui, elle a la conséquence de la révision à la baisse de la prime de 3 DA par kilo de germe produit en sus des 75 centimes pour le stockage des semences, subvention concédée aux cultivateurs de ce germe. Ce qui a éloigné certains d'entre eux de cette activité à risques à cause du, le mildiou, et qui exige également la mobilisation d'importants investissements et à un savoir, faire conséquent. Actuellement la semence est écoluée à raison de 180 DA le kilo. Or, selon le fellah Labdi Menouer, qui est, rappelons-le, membre de l'association des producteurs de pomme de terre, des pays nord-africains, le bon sens économique aurait voulu que cette prime soit maintenue, sinon renforcée. Ce qui mettra des quantités suffisantes pour prendre en charge les demandes, en semence, des cultivateurs auxquels mettaient des quantités pour alimenter une demande des ménages constamment en progression.

«Quand on sème 10 quintaux l'on pourrait par exemple récolter 100, donc semer 20 quintaux équivalait à une récolte de 200», nous dit notre vis-à-vis. Fort heureusement, selon lui, depuis le début de cette année, le gouvernement est revenu à de meilleurs sentiments et attribue désormais 5 DA par kilo auxquels s'ajoutent 0,75 centime par kilo et par mois pour le stockage des semences produites localement. Pour M. Labdi, cette politique produira des effets positifs au minimum dans deux années. Toutefois cette politique suppose la continuité. Autre paramètre pour faire reculer les prix, l'Etat devra mettre à la disposition des fellahs des semences non produites en Algérie et ce, en quantité suffisantes et dont la qualité répond aux normes et aux besoins saisonniers. Il semblerait par ailleurs que des barons tapis dans les rouages de l'administration bloquent, pour des raisons de gain facile, le développement de cette filière. En attendant, les ménagères algériennes continueront sûrement à payer plus de 60 DA le kilo de patates.

Abachi L.

APN : DANS UNE DECLARATION AU VITRIOL DE SON GROUPE PARLEMENTAIRE

Le RCD maintient la pression

Le groupe parlementaire du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) revient à la charge. Seule entité parlementaire à rejeter le programme du gouvernement Belkhadem, les députés du parti de Saïd Sadi ont produit, hier samedi, un communiqué sans concessions.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Signé par le chef du groupe parlementaire, en l'occurrence le député de Béjaïa, Djamel Fardjallah, le communiqué note d'emblée que l'intervention de Belkhadem "conforte le RCD dans ses prises de position énoncées par ses députés dans l'hémicycle". Ne manquant pas de rappeler que la composante majoritaire de l'Assemblée "est issue d'une fraude électorale récurrente", le RCD considère que "le sta-

but de l'élu devient une affaire urgente afin de clarifier les rôles entre les instances exécutives et délibérantes et surtout de permettre aux représentants légitimes du peuple de jouer leur rôle de contrôle de l'Exécutif et d'intermédiaires entre la société et le peuple". Ce qui fera dire aux représentants du courant démocratique à l'Assemblée que "la fracture actuelle entre le pays réel et le pays légal est dangereuse pour la stabilité des institutions et la

cohésion sociale". Aussi le RCD interpelle-t-il le nouveau l'Exécutif Belkhadem, sur ce sujet devenu tabou depuis avril 2004 : les libertés publiques, d'opinion et d'expression. "Rien sur la liberté d'expression, observe le RCD, la dépénalisation du code de l'information et le libre accès aux médias lourds". De même que, selon toujours les élus du RCD, est la corruption. "Phénomène sur lequel le chef du gouvernement a presque reconnu son impuissance en la réduisant à un effet mondial." Le parti de Saïd Sadi rappelle, à cet effet, cette règle élémentaire dans tout Etat de droit. "En réalité, il ne peut y avoir de bonne gouvernance

sans respect du suffrage populaire accompagné de prérogatives importantes aux élus à l'avenir, du développement des libertés démocratiques et de l'indépendance de la justice." Faisant une lecture politique générale de l'intervention de Belkhadem, le RCD conclut qu'"au final, l'APN a eu à entendre un discours lénifié d'un chef de staff en lieu et place d'un chef du gouvernement (...)" Du reste, la menace voilée à l'encontre des députés de l'opposition de ne pas trouver la disponibilité de l'Etat dans leur travail est une dérive dangereuse dans la pratique législative et politique", se désole le parti de Saïd Sadi.

K. A.

ORAN/RELOGEMENT DES HABITANTS DES PLANTEURS

«Nous nous opposerons ce lundi à la démolition !»

Prévue ce lundi 2 juillet, l'opération de démolition et de relogement de pas moins de mille familles du quartier des Planteurs promet une fois de plus d'être très tendue. Une situation vécue l'année passée et à la même période, lors du relogement des 1000 familles dans le cadre de la première phase, où environ 80 familles exclues de cette tranche avaient crié à la hagra. Ce jour-là, les mécontents et les recelés avaient manifesté leur colère et s'en étaient suivies des échauffourées avec les forces de l'ordre. Hier nous avons rencontré un comité, représentant des citoyens, n'ayant pas été désigné lors du tirage au sort tenu ce jeudi au Palais des sports. Ils nous confient : «Nous empêcherons coûte que coûte la démolition et le délogement des exclus. Nous n'avons plus rien à perdre, s'ils ne nous trouvent pas une vraie solution la situation ne pourra que dégénérer.»

Amel B. - Oran (Le Soir) - La voie des recours, nos interlocuteurs n'y croient pas. Ils nous citent en exemple les 80 familles exclues lors de la première tranche de relogement et à qui l'on signifia qu'ils devaient introduire des recours. «Ces citoyens attendent depuis une année le règlement de leur situation et vivent dans des conditions

catastrophiques. Nous ne suivrons pas leur exemple car nous en connaissons l'issue." Après avoir vivement contesté ce jeudi le tirage au sort pour l'affectation des étages aux bénéficiaires des 1000 logements dans le cadre de la deuxième phase de l'opération de relogement des habitants des Planteurs, tenue au Palais des sports,

les lieux furent le théâtre de jets de pierres et de cris dénonçant l'injustice et la fraude. Car, si pour certains la contestation était puisée de l'affectation de F2, jugés trop exigus pour des familles de pas moins de six membres, d'autres ne comprenaient pas les raisons de leur radiation de la liste des bénéficiaires et ce, même s'ils sont en possession de leur carte de recensement.

Ce vendredi après une marche pacifique qui les a menés de la place d'Armes vers la daïra, il fut convenu la désignation de représentants des quatre quartiers dont les habitants se sentent lésés. Pas moins de 300 familles, nous diront nos interlocuteurs, devaient rencontrer le chef de daïra (par intérim) ainsi que des représentants de l'OPGI dans la journée d'hier. Jusque en fin de matinée, nous dira l'un des contestataires, "personne ne

nous a reçu, le chef de daïra, nous a-t-on dit, ne serait pas disponible car ayant une affaire en justice, dès lors nous avons bloqué l'accès à l'OPGI, banderole en main. Nous ne laisserons personne passer pour aller payer les frais d'acquisition des logements en question". Les contestataires mécontents interpellent le président de la République, qui avait lui-même insisté pour que l'on ne construise plus de F2 et veiller au relogement des citoyens dans le respect et la dignité. Le ministre de l'Habitat est également sollicité afin qu'il se penche sur les méthodes de recensement et d'affectation jugés frauduleuses et anarchiques. Le mouvement de contestation sera, nous dit-on, maintenu jusqu'à lundi pour empêcher la démolition et le délogement des habitants.

A. B.

LES MODALITES DE PASSAGE AU SECONDAIRE MODIFIEES

Les résultats du BEM, déjà annoncés, seront revus

Le ministre de l'Education l'a annoncé, hier, les résultats de l'examen du BEM seront revus avec l'application d'une nouvelle méthode de calcul de la moyenne de passage. Cette décision concerne les candidats qui n'ont pas été reçus et qui verront le coefficient changer pour passer à 1 pour la moyenne du BEM et 1 pour celle du passage, donc 50 % et 50 %.

Ceci, alors que la méthode de calcul appliquée implique un coefficient de 3 pour la moyenne du BEM et 1 pour la moyenne de passage. A cet effet, a précisé Boubekeur Benbouzid, les nouveaux résultats seront communiqués avant le 10 juillet prochain. Selon les estimations avancées par le ministre, cette nouvelle disposition permettra d'augmenter de 10 à 15% les résultats du BEM et amènera donc le taux de réussite à 60%. Ces nouvelles dispositions font ainsi suite aux instructions fermes données par le président de la République lors de sa visite dans la wilaya de Sétif.

Si d'aucuns s'attendaient à ce que le changement dans les conditions de passage au secondaire se fassent dès l'année prochaine après le coup de colère du président, il n'en demeure pas moins que la révision des résultats de l'examen du BEM ne manquera pas de surprendre candidats et parents. Le ministre précisera toutefois que pour l'année prochaine, l'évaluation des résultats de l'année scolaire sera plus sévère. Boubekeur Benbouzid précisera en outre que dans le cadre des nouvelles dispositions, les sujets des examens au cours de l'année scolaire seront communs au niveau des circonscriptions et seront remis par l'Office national des examens et concours (Onec).

Par ailleurs, et lors de la réunion tenue hier avec les directeurs de l'éducation, le ministre a rappelé que depuis l'année 2000, il y a eu 1 200 000 bacheliers donc un plus grand nombre de lauréats que durant la période 1962 à l'année 2000. «Pour le bac et si on appliquait la méthode de rachat, les résultats atteindraient les 82 % de taux de réussite.

Le ministre a en outre précisé que les établissements seront ouverts aux élèves des classes d'examen (BEM et BAC) tous les jours de la semaine en vue de l'amélioration des résultats. Par ailleurs, et pour ce qui est des 6 à 7% des élèves qui ont échoué à la 6^e, le ministre a noté qu'ils bénéficieront d'un suivi pédagogique spécialisé.

Le premier responsable du secteur de l'éducation soulignera en outre les difficultés vécues dans certaines régions du sud du pays et plus spécialement le Grand Sud. A cet effet, le ministre a évoqué la mise sur pied d'un comité présidé par l'inspecteur général du ministère de l'Education qui prendra en charge les problèmes relevés, notamment dans les wilayas d'Illizi et de Tamanrasset.

La disponibilité des manuels scolaires fait également partie des priorités, selon le ministre et 5 milliards de dinars ont été débloqués pour 3 millions d'élèves. A cet effet, a souligné l'intervenant, enjoignant par la même occasion les directeurs de l'éducation à acquérir les manuels avant la rentrée prochaine. Le ministre a également donné des instructions aux directeurs présents pour que tous les TD et TP se fassent par data show et a incité les directeurs d'établissement à bannir les tableaux noirs et l'utilisation de la craie. Il appellera aussi à la généralisation de l'utilisation de l'informatique.

F. Zohra B.

APN

Neuf projets de loi sur le bureau de Ziari

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale se réunit aujourd'hui dimanche pour fixer les dates des séances plénières pour pas moins de 9 projets de loi, apprend-on de bonne source. Ces projets sont, outre les projets portant prolongement des mandats des assemblées locales et les amendements portés à la loi sur les élections, les projets de lois suivants : "Projet portant amendement des assurances sociales, projet de loi portant comptabilité financière, un projet de loi sur la recherche scientifique."

Aussi, est-il prévu de programmer des avant-projets hérités de l'ex-législature. A savoir les projets portant "loi d'orientation sur l'éducation nationale, loi d'orientation sur la formation professionnelle, loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, loi portant code des procédures civile et administrative". A noter enfin que le projet de loi de finances complémentaire pour 2007 a été déprogrammé.

K. A.